



Normandie Démarrage Installation : accompagner les nouveaux projets agricoles



Thématique

Agriculture, Forêt, Filière équine

Type d'actualité

Avec le soutien de l'Union européenne (FEADER) et de la Région Normandie, le dispositif **Normandie Démarrage Installation (NDI)** accompagne les personnes qui souhaitent s'installer en agriculture ou dans la filière équine en Normandie.

Face aux enjeux de renouvellement des générations agricoles et à l'augmentation des reconversions professionnelles, cette aide vise à sécuriser les premières années d'activité en apportant un soutien financier et un accompagnement adapté aux porteurs de projet.

Un accompagnement pour réussir son installation

Le dispositif a pour objectif de renforcer la viabilité et la pérennité des exploitations en soutenant la trésorerie au moment de l'installation, en consolidant les compétences des futurs chefs d'exploitation et en favorisant le développement de projets durables sur le territoire normand.

L'aide s'adresse aux **Jeunes Agriculteurs**, aux **Nouveaux Agriculteurs** ainsi qu'aux porteurs de projet de la **filière équine** répondant aux critères d'éligibilité.

Une aide adaptée aux différents parcours

Selon leur profil, les bénéficiaires peuvent obtenir une aide allant jusqu'à **25 000 €**, avec une bonification possible pour les projets situés en zone ICHN. Les candidats peuvent également, sous conditions, solliciter des outils complémentaires tels qu'une garantie de prêt ou un prêt de trésorerie pour accompagner le lancement de leur activité.

Ouvert progressivement depuis 2023, le dispositif Normandie Démarrage Installation constitue aujourd'hui un levier important pour favoriser l'installation de nouveaux exploitants et contribuer au dynamisme de l'agriculture normande.

Service installation, conseils et transition

installation-agricole@normandie.fr 02 79 18 33 45/ 02 31 06 97 65

Pour trouver une aide adaptée: [prenez rendez-vous en un clic avec Normandie Agri Contact](#)